

## **La politique de l'emploi en Algérie**

### **Entre la logique du marché et la logique de l'Etat**

Pr. CHAIB baghdad<sup>1</sup> & Dr. KHOUANI leila<sup>2</sup> & Dr. GUENDOOUZ abdelkader<sup>3</sup>

#### **Résumé:**

La question de l'emploi s'inscrit parmi les priorités et occupations des Etats et des économies, du moment que cela concerne un grand nombre de personnes et d'individus à embaucher et trouver un emploi, partant du fait que cet emploi représente, pour une grande majorité, leurs moyens de subsistance et de vie, tant au niveau de l'alimentation, de l'éducation, santé, logement, et autres, notamment dans le contexte actuel dominé par la cherté de vie et les dépenses en expansion et en hausse continue.

A cet effet, la problématique de règlement de cette épineuse question est tributaire des décisions soit de l'Etat, notamment dans le domaine de la fonction publique, soit les entreprises et les firmes dans les activités économiques et commerciales.

Pour le cas algérien, cette question exige un compromis entre les engagements de l'Etat à travers le dispositif mis en place (Ansej, Cnac, Angem et autres) et ce qui se passe réellement sur le terrain (économie informelle, corruption, absence de gouvernance, incohérences administratives et autres), ce qui nous pousse à étudier, à travers ce papier, cette problématique d'actualité.

**Mots- clés ;** Emploi-Etat-Conjoncture-Algérie-Politiques-Firmes.

**Classification JEL :** E24, J21, J23, J45

---

<sup>1</sup> Professeur, FSEGC, Université de Tlemcen.

<sup>2</sup> Maitre de conférences A, FSEGC, Université de Tlemcen

<sup>3</sup> Maitre de conférences B, FSEGC, Université de Bechar

### **Abstract:**

The question of employment remains the main topic of concern regarding any government or state since that it concerns and regards the majority of population, especially dealing with the problem of wages and salaries, knowing the relation and link of this latter's with the cost of life, such as the question of food, education, housing, health and so on, mainly in this time of constant and regular economic problem in the international level, principally the question of inflation.

In this matter, the Algerian state try to find a resolution of such topic with deal mainly with young's and women, by creating a policy and strategy based on some institutions (such as Ansez, Cnac, Angem,...) in order to give a chance to create a number of jobs to such population.

However, this settlement is not easy to establish ignoring some economic realities such as the underground economy, corruption, the lack of governance, and other administrative constraint that could intervene to stop the efforts made by the state to solve such endemic problem.

**Keywords:** Employment-State- Conjuncture -Algeria-Policy- Firms.

### **ملخص:**

قضية العمالة هي من بين أولويات وانشغالات الدولة والاقتصاد، فالعديد من الأفراد يبحثون على وظيفة التي تعتبر وسيلة للعيش، و الحياة، و التعليم، والصحة، والإسكان، وغيرها ولاسيما في السياق الحالي الذي يطغى عليه زيادة تكاليف المعيشة. تحقيقا لهذه الغاية، فإن تسوية هذه الإشكالية الشائكة، تعتمد على قرارات الدولة في مجال الخدمة العامة، أو المؤسسات في الأنشطة الاقتصادية والتجارية.

في حالة الجزائر هذه المسألة تتطلب تسوية بين التزامات الدولة من خلال أجهزتها (Ansez، CNAC، ANGEM وغيرها)، وبين ما يحدث على أرض الواقع (الاقتصاد الغير الرسمي، والفساد، وغياب الحوكمة، وتناقضات أخرى)، فالورقة البحثية تهتم بدراسة هذه المسألة التي تعتبر قضية الساعة.

**كلمات المفتاح:** التوظيف، الدولة، الظرف، الجزائر، سياسة، مؤسسة.

## **INTRODUCTION:**

La question de l'emploi demeure, incontestablement et inévitablement, une question de l'heure et se distingue par le fait qu'elle s'inscrit parmi les priorités des économies nationales, targuant même d'être la seule problématique et thématique qui retient l'attention des décideurs, institutions et organismes internationaux, partant du fait que la résolution du phénomène du chômage est toujours au stade de l'exploration et investigation afin de trouver le « remède » le plus approprié et adéquat, sans trop de coûts, ni dépenses supplémentaires pour les responsables locaux.

La mise en place d'une politique d'emploi s'avère plus ardue et complexe, dans un contexte économique national et international qui incite et plaide plus pour des prudences et réflexions durement élaborées, du moment que celle-ci implique bien d'autres politiques, à l'exemple des salaires et des revenus, des prix, de la fiscalité, du budget et notamment la stratégie économique qu'un Etat trace et élabore, tenant compte, évidemment, des évolutions et mutations des populations locales, des niveaux d'instruction et de formation et la stratification de la société.

Une politique d'emploi est tenue de s'intéresser du côté de la demande, principalement la primo-demande, et aussi de l'offre (du côté des entreprises et des administrations pourvoyeuses d'emplois et d'embauches), et c'est bien dans cette analyse que les choses deviennent plus compliquées et délicates, du fait que la demande se distingue et se manifeste par des mouvements et transformations qui peuvent échapper aux décideurs et planificateurs, comme c'est le cas avec les jeunes diplômés et détenteurs de diplômes de formation, alors que l'offre devient, incontestablement et incontournableement, une affaire des chefs d'entreprise et responsables des administrations quant aux qualités et natures des emplois à pourvoir parmi la cohorte des demandeurs.

Ainsi, cette politique se résume plus à trouver une équation et une divergence entre les intérêts des demandeurs (rémunérations, assurances, sécurité sociale, avantages et acquis sociaux et autres) et ceux des offreurs (coûts des salaires et revenus, dépenses de formation et apprentissage, autres charges supplémentaires relatives au recrutement), d'où l'intervention de l'Etat travailler dans ce sens de synergie et approches

similaires entre les deux parties, une démarche qui semble échapper à quelques Etats qui se lorgnent d'un côté et abandonnent l'autre, rendant, de ce fait, plus délicat la question de l'équilibre du marché de travail, comme cela est supposé par les différentes approches et doctrines approchées.

La disponibilité de l'emploi est une question de relation et différence entre la charge financière de ce dernier comme supporté et entretenue par les employeurs, et la valeur de ce revenu pour assurer un bien-être économique et social, tenant compte d'autres agrégats macro-économiques, notamment le taux d'inflation, tentant, ainsi, de ne pas décevoir ou affecter les deux parties, même si d'autres paramètres peuvent bien s'impliquer, intervenir et inverser, totalement, la politique prônée et studieusement étudiée par les décideurs économiques, d'où l'efficacité et la pertinence des responsables dans la recherche de la potion magique pour faire face au spectre du chômage où les emplois précaires et vulnérables.

### **1) Quelques rappels littéraires et conceptuelles sur la politique de l'emploi:**

La politique de l'emploi demeure une thématique assez particulière du moment qu'il s'agit d'une stratégie de création des emplois pour les intéressés et ses impacts sur les principales décisions économiques du pays, ainsi que sur la redoutable question du chômage et les situations de placement des emplois au niveau de la sphère économique locale.

Il est devenu automatique qu'à chaque fois que l'on aborde la politique de l'emploi, on se retrouve en fait à discuter et débattre sur les manières et démarches à réduire le nombre de demandeurs d'emplois et de penser à diminuer du taux de chômage que tout le monde s'accorde à affirmer ses effets et répercussions néfastes et douloureuses sur la vie économique et se retrouve parmi les préoccupations essentielles des décideurs économiques.

La politique de l'emploi ne doit pas se contenter, uniquement, de cela (malgré notre reconnaissance que cette question est fortement pertinente pour construire un véritable régime de développement économique), mais elle est aussi engagée dans la mission d'atteindre l'équilibre du marché de l'emploi, étant donné que l'équilibre macro-économique figure parmi les conditions de réussite économique et aussi de persévérance contre la durabilité du phénomène du manque d'emplois et aussi le sous-emploi.

Il s'est avéré, ainsi, que c'est plus durant le passage des cycles économiques successifs (croissance, ralentissement, relance, crises, ...) que se produisent et apparaissent les variations de taux de chômage les plus édifiants et remarquables.

En effet, des variations de ce taux ont été constatées dans certains pays, à l'instar de la Pologne (14% en 2006), la France (entre 9 et 10% en 2006), l'Italie (8% durant la même année, mais le palme revient à l'Islande (entre 2 et 4%), alors que certains pays ont réussi, courageusement, à revoir à la baisse ce taux, comme ce fut le cas de la Finlande (de 18% en 1993 à 8% en 2006), l'Espagne (de 17 en 1993 à 8% en 2006) et la Grande-Bretagne (de 10% à 6%), ce qui, malheureusement, ne fut le cas pour d'autres (et ils sont nombreux) qu'on peut citer à titre d'exemple, la République Tchèque (de 5% en 1993 à 8% en 2006).

Les abondants et innombrables travaux de recherche sur cette question ont soulevé les faits saillants qu'on peut citer comme suit :

- a) Le marché de l'emploi s'apparente plus comme un marché hétérogène qu'homogène.
- b) Les variations constatées de l'emploi sont expliquées, plus, par des variables et paramètres au sein des secteurs d'activités et même à l'intérieur des secteurs communs et similaires (exemple : entre secteur agricole et industriel, entre secteur manufacturier et agro-alimentaire, entre secteur public et privé,...).
- c) Ces variations sont largement expliquées par les différences entre une main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée, impliquant ainsi la question de la compétence.
- d) Autre explication retenue, depuis un certain temps, qui consiste dans la question du genre et plus précisément les inégalités entre les hommes et les femmes sur la question de l'emploi et le chômage.

A cet effet, R.LEBAN (Leban,, 1986) confirme bien que la politique de l'emploi ne se considère pas uniquement comme une affaire qui relève simplement de l'Etat et ses institutions, mais le fruit d'un compromis entre celui-ci et les managers, en affirmant que cette politique « **devrait aussi aider l'Entreprise à mieux cerner les conditions de compatibilité des contraintes sociales et économiques, et à mieux décliner les objectifs de progrès social et les objectifs de réussite économique** ».

De leur côté, J.P.GIRAN et R.GRANIER (Giran et Granier, 1983) insistent sur les mécanismes de création d'emplois prônés par les Entreprises et qui impliquent une forte collaboration avec les institutions étatiques à travers une série de mesures comme :

- ❖ Des mesures quantitatives d'aide à l'emploi.
- ❖ Des mesures qualitatives d'aide à l'emploi.
- ❖ Des mesures sélectives d'aide à l'emploi.

A la lumière de ces bribes propos, et en optant pour une rédaction moins ennuyeuse, on peut dégager une certaine convergence (et heureusement pas de divergence) qu'on peut énoncer comme suit :

- i. Une politique de l'emploi est conçue plus pour **la stimulation de la demande** (à travers les emplois aidés, la réduction du temps de travail, la restructuration et réaménagement des horaires de travail,...).
- ii. Une politique de l'emploi est élaborée en faveur **d'un agissement sur l'offre** (à travers des rémunérations acceptables, des aides financières, des incitations financières, des salaires de consolidation du pouvoir d'achat,...).
- iii. Une politique de l'emploi est définie selon **les mécanismes du marché et la société** (le système juridique, la protection de l'emploi, la préservation des droits et des acquis sociaux,...).

Les théories contemporaines consultées s'orientent et se dirigent plus à expliquer que les objectifs d'une politique de l'emploi ne se résument plus à la question de comment réduire le taux de chômage ou d'atténuer la crise de l'emploi, mais bien de trouver un consensus, compromis et accord entre les différents partenaires et parties prenantes, et plus explicitement entre les efforts de l'Etat et les exigences du marché, ainsi donc, entre les dépenses et les charges effectuées par les décideurs économiques et les attentes, de plus en plus perceptibles, impatientes et parfois bien bruyantes d'une partie de la population à la recherche d'un emploi stable et rémunérateur.

Dans cet ordre d'idées, F.LEFRESNE (Lefresne, 2005) tente une explication à travers trois points essentiels :

- 1) La relation entre la flexibilité de travail et le niveau de chômage.
- 2) La relation entre la flexibilité de travail et la création des emplois.
- 3) La relation entre une politique de l'emploi et le marché de travail concurrentiel.

## **2) La politique de l'emploi en Algérie**

Comme toutes les autres économies, ce pays s'est engagé dans une lutte et combat de longue haleine pour tenter une atténuation du phénomène du chômage qui touche particulièrement les jeunes et les femmes, sachant qu'une grande partie de la population locale est constituée de personnes moins de 30 ans, et qui aspirent, en grande majorité, à se stabiliser en termes d'embauche, d'emplois et surtout revenus et salaires, dans un souci logique et évident de s'assurer une sorte de bien-être économique et social et d'un réconfort familial, au regard de l'importance et la vitalité d'une source financière aussi consistante et considérable comme celle des revenus et les salaires versés par les employeurs.

Si l'on revient aux propos de M.S.MUSETTE<sup>4</sup>, le marché de travail en Algérie se distingue par quelques caractéristiques comme suit :

a) Une domination du secteur privé dans la captation et attrait des demandeurs d'emploi.

b) Une prédominance des emplois précaires et vulnérables appliqués par des entités économiques privées comme publiques.

c) Une situation inquiétante et moins rassurante du taux de chômage dans le milieu urbain.

d) Une population active féminine moins présente et prononcée que celle masculine.

e) Une préoccupation majeure et explosive sur la question de recrutement des jeunes, particulièrement les diplômés et sortants des centres de formation.

f) Une prédominance et fulgurante ascension de l'emploi informel (conséquence directe de l'économie informelle et son poids dans le produit national).

g) Un tarissement des emplois au niveau des entités et entreprises économiques au profit des administrations qui ne procèdent que par des placements et recrutements plutôt précaires et qui ne correspondent guère aux aspirations et vœux des demandeurs, principalement les primo.

---

<sup>4</sup> M.S.MUSETTE, « Le marché de travail en Algérie : Une vision nouvelle », FCE, Journées de l'entreprise algérienne, Emploi, formation et employabilité, Revue CREAD, 2013.

Cela nous renseigne, déjà, sur les difficultés et complications soulevées et observées au niveau de la mise en place d'une telle politique, qui semble se reposer totalement et intégralement sur les efforts et démarches entreprises par l'Etat et ses institutions, ces dernières sont elles-mêmes supportées et soutenues grâce aux embellies financières provenant des rentrées pétrolières, même si ces derniers temps, on assiste à un effondrement des prix au niveau des marchés internationaux, où aux dernières nouvelles, le prix semble se stabiliser autour de 40\$ (Mars 2016), mais qui demeure toujours fragile et insuffisant pour permettre une certaine marge de manœuvre pour les décideurs.

Il faut aussi mentionner que du côté de la demande, celle-ci s'est bien évoluée et transformée depuis la phase de transition économique, devenant, de ce fait, plus exigeante et tranchante sur des questions relatives aux rémunérations et autres avantages sociaux, au vu de leur diplômes et niveaux d'instruction, mais il faut bien avouer que cela ne touche qu'une infirme partie de ces demandeurs, du fait qu'une grande partie affiche une disponibilité pour l'emploi bien en deçà de leurs véritables aptitudes et qualités.

Selon le rapport récent de l'ONS<sup>5</sup>, la population active fut évaluée en Avril 2014 à plus de 11,7 millions de personnes, dont près de 20% constituée de femmes, alors que le taux d'activité économique fut de plus de 40%, dont 66% pour les hommes et seulement 16% pour les femmes, et pour la population occupée, elle fut estimée à environ 10,5 millions de personnes, pour un taux d'occupation de 27%, et encore une fois, la part des femmes ne dépasse pas les 19%, situation similaire pour le taux d'emploi qui fut estimé à 37,5% au niveau national, dont près de 60% pour les hommes et seulement 14% pour les femmes, soulevant, ainsi, une nette différence entre les deux sexes et qui correspond à la nature réelle du marché de l'emploi où la prédominance masculine s'affiche pleinement et ouvertement.

On ajoute aussi que parmi la population occupée, plus de 7 millions de personnes y activent dans le milieu urbain contre 3,5 millions dans le rural, alors que le taux de chômage est d'environ 10% dans l'urbain contre 8% dans le rural, pour un taux national de 9,8% (avril 2014), notant, au

---

<sup>5</sup> Rapport de l'ONS, n°671, sur Activité, Emploi et Chômage, Avril 2014



passage, qu'une parité exemplaire est signalée au niveau du taux d'activité économique avec 41% pour les deux régions, dévoilant, ainsi, quelques facettes de ce marché qui nous révèle quelques détails intéressants sur la structure et la composante et nous permettra de bien canaliser et diriger nos analyses et investigations.

En termes d'occupation et activités selon les secteurs économiques, on saura que le secteur des services et commerce occupe la première place avec un taux de plus de 61%, suivi du BTP avec 16%, puis l'industrie avec 13% et enfin l'agriculture avec seulement 9,5%, montrant, de ce fait, ces lacunes et paradoxes dans le marché de l'emploi, qui devrait, normalement et logiquement, insister plus sur des placements et des embauches au niveau des secteurs économiques qui contribuent plus dans le développement économique, à savoir l'industrie et l'agriculture, mais les parties prenantes dans ce marché ne l'entendent pas de cette oreille et préfèrent agir selon leurs propres intérêts et avantages, peu soucieux des objectifs et plannings des décideurs économiques et de l'Etat.

On notera, aussi, que le secteur privé accapare une partie non négligeable de la main d'œuvre disponible avec un taux de recrutement de près de 60% et le reste (40%) pour le secteur public, plus notablement le secteur de la fonction publique, confirmant, par conséquent, ce nouveau virage observé dans la question de l'emploi où les demandeurs préfèrent se diriger plus vers le privé, par souci d'une meilleure rémunération et autres avantages que ceux procurés dans le public.

Par niveau d'instruction, il faut savoir que pour le taux d'activité économique, les personnes avec un niveau supérieur occupent la première position avec 57%, suivi de ceux du moyen avec 50% et 43% pour le primaire, alors que pour le taux d'emploi, 50% ont un niveau supérieur, 45% le moyen et 40% le primaire, d'où on remarque la faible participation des jeunes avec un niveau secondaire, alors que la présence féminine est plus ressentie dans le niveau supérieur, du fait qu'elle représente plus de 55% d'inscription dans les universités.

A travers une étude plus économétrique, M.LASSASI et N.E.HAMMOUDA<sup>6</sup>apportent d'autres éclaircissements et explications sur cette thématique, affirmant que « Cette analyse de l'évolution de l'emploi par segments entre 1997 et 2007, nous permet d'arriver à la conclusion que la situation de l'emploi en Algérie durant cette période s'est dégradée en termes de sécurité de l'emploi ou d'emploi décent tel que défini par le BIT. En effet, nous avons constaté que le secteur public contribue peu à la création d'emploi et c'est l'administration qui contribue le plus en créant des emplois non permanents, à la différence de la période précédente où elle était le garant de l'emploi protégé », confirmant, de surcroît, les nouvelles tendances du marché de l'emploi en Algérie qui se distingue, certes, par une certaine disponibilité des postes et des placements au niveau des secteurs économiques, mais trempée dans une certaine précarité et fragilité, du moment qu'une grande partie des emplois créés sont dans le cadre du dispositif mis en place par l'Etat, à savoir les contributions des agences créées (ANSEJ, CNAC, ANGEM, et autres).

On sent, ainsi, chez les deux auteurs, une certaine amertume et inquiétude sur les perspectives du marché de l'emploi, du fait qu'une grande partie de la population disponible et instruite est exclue ou marginalisée, du fait des nouvelles exigences et demandes des employeurs et recruteurs, d'où les interventions ininterrompues et inévitables de l'Etat pour dénicher des emplois et des embauches pour cette catégorie de demandeurs, une sorte de garantie et d'assurance pour ces diplômés qui éprouvent d'énormes difficultés et entraves pour un emploi conforme à leurs formation et aptitudes.

Il faut bien revenir sur le fait que l'héritage de l'économie centralisée et dirigée est bien sensible et présent dans cette thématique de l'emploi, du moment que certaines entreprises publiques se comportent d'une manière à décourager et faire fuir les éventuels et potentiels demandeurs, par des pratiques de recrutement et d'embauche digne de la défunte gestion socialiste des entreprises, proposant des postes et des placements qui ne s'adaptent pas aux nouvelles exigences d'une entreprise autonome et plus flexible en termes de recrutement.

---

<sup>6</sup> M.LASSASI et N.E.HAMMOUDA, « Le fonctionnement du marché de travail en Algérie : Population active et emplois occupés », Revue Régions et Développement, N°35, 2012,

Dans un autre document consulté<sup>7</sup>, il est bien cité que «la rigidité du marché du travail et l'inadaptation de l'offre à la demande tendent à réduire la rotation des emplois et à augmenter l'incidence du chômage de longue durée. En outre, cette faible rotation risque de réduire l'efficacité des mesures d'activation destinées à intégrer les personnes laissées à l'écart du marché du travail », dévoilant, ainsi, que les décideurs économiques sont invités à percevoir un marché d'emploi beaucoup plus comme un marché basé sur des critères et des normes employés dans des économies qui accordent une certaine marge de manœuvres aux employeurs comme aux demandeurs d'emploi, de trouver et dénicher les canaux et méthodes qui s'adaptent au mieux à leurs aspirations et attentes, tant en termes de rémunérations, charges et surtout une équation entre les éventuels efforts entrepris et les récompenses envisagés, dans un contexte de libre choix et expression et loin de toutes ingérences, du fait que cela engage les deux parties concernées, à savoir les recruteurs et les recrutés, pour définir un intérêt commun qui arrange les deux.

Ceci dit, cette question de l'emploi nécessite une combinaison de plusieurs stratégies et politiques, en premier lieu, celles qui concernent le management des entreprises, la mise à niveau des universités et centres de formation, et la mise en place d'un capital humain plus approprié, dans un souci de mettre à la disposition et disponibilité des recruteurs, une main d'œuvre et des ressources humaines capables de relever le niveau de professionnalisation et compétitivité des entreprises et des administrations, impliquant l'Etat dans la facilitation de cette démarche, par le biais des lois et des règlements qui favorisent plus le marche de travail et contribuent dans son stabilité.

Il est évident que les politiques de placement et embauche, telles qu'elles sont pratiquées et entamées, ne vont pas résoudre immédiatement et automatiquement la question pendante du chômage ou le sous-emploi, vu que la plupart des emplois créés sont dans le cadre du dispositif mis en place par les agences étatiques, qui demeurent des solutions temporaires et provisoires, au gré des ressources financières disponibles, alors que l'atténuation de cette problématique tient plus des emplois permanents et garantis, eux-mêmes dépendant des offres et des intérêts des employeurs,

---

<sup>7</sup> Document du FMI, N°12/22, Février, intitulé : « Algérie : Questions choisies ».

qui ne décident des recrutements que si cela arrange bien leurs affaires, tant économiques, financière où comptables.

Selon une autre étude<sup>8</sup>, il devient plus clair que si du côté de la demande, on s'intéresse plus du taux démographique et la structure de la population (notamment la part des jeunes), le côté de l'offre inquiète plus les autorités et décideurs économiques, vu qu'il faut examiner cela selon trois angles : Les emplois dans le secteur publique, les emplois dans le privé et les emplois dans l'informel, partant du fait que chaque secteur tente de séduire et capter la demande potentielle à travers des propositions qui peuvent altérer, grandement, les objectifs et atteintes de l'Etat, particulièrement l'informel qui agit dans une stricte et profonde zone d'ombre, faussant, de ce fait, tous les calculs et manœuvres qui interviennent dans le règlement de la question du chômage.

Dans leurs recommandations, les auteurs insistent sur quatre axes : **La mise en œuvre d'une politique de l'emploi, les mesures d'accompagnement de la politique de l'emploi, la mise en place d'un réseau de partenaires et la mise en application d'une capacité technique d'appui**, ce qui semble bien cadré avec une probabilité de réduction du spectre de chômage qui touche (et inquiète) particulièrement les jeunes et les amènent à accepter des emplois qui ne correspondent pas à leurs formation où d'autres dans des milieux prohibitifs (la contrebande, les transactions frauduleuses, les ventes illicites et autres).

On sera totalement d'accord avec leurs propos, « La prise de conscience de l'enjeu majeur que représente l'emploi aux plans politique, économique et social appelle la mise en avant de l'emploi dans les décisions fondamentales de l'ensemble des acteurs : autorités, entreprises, institutions de formation, organisations syndicales et patronales et mouvement associatif », se rappelant que d'autres économies plus puissantes et bien développées tentent, tant bien que mal, de dessiner une politique pareille mais sans trop de succès, du fait que les intervenants semblent opter pour des regards divergents et opposants que ce qui est proposé.

---

<sup>8</sup> Etude concoctée par le Bureau de l'Organisation Internationale du Travail à Alger, intitulée : « Marché de travail et emploi en Algérie », par N.E.HAMMOUDA, M.S.MUSETTE et M.A ISLI, Octobre 2003.

### **3) Une politique de l'emploi dans une logique de marché et principes libéraux:**

La mise en place d'une politique d'emploi en faveur d'un marché exige que l'on doit, sérieusement, examiner les questions relatives à la demande comme celles de l'offre, du moment que les accords et les ententes entre ces deux parties sont suffisants pour créer une dynamique de l'offre qui correspond aux attentes de la demande, le tout dans un cadre qui satisfait chaque côté, particulièrement la question des rémunérations et des charges financières que cela implique.

Les approches économiques connues, à l'instar des classiques, des néoclassiques et libérales convergent vers l'idée que le marché est le seul endroit qui peut réunir les intérêts de l'offre comme la demande, et que le rôle de l'Etat consiste à mettre en place des facilitations et souplesses dans le rapprochement des idées, sans que cela ne soit considéré comme une ingérence dans cet équilibre, dans un souci de soulager le fardeau trop lourd et pénalisant de la question du chômage.

Dans un langage libéral et classique, la réduction du fardeau du chômage nécessite que l'on s'intéresse de près à la question des salaires, notamment réels, car certains économistes libéraux et classiques imputent la baisse des placements et embauches des travailleurs à la rigidité de travail et celle des salaires, du fait le salaire s'inscrit parmi les charges et dépenses cruciales et importantes dans le budget des chefs d'entreprise, et toute démarche qui va dans le sens d'une baisse de ces charges produira un effet incitatif et motivant pour la création de plus d'emplois.

Dotant de quelques arguments théoriques, à l'exemple des travaux et réflexions d'A.SMITH, D.RICARDO, J.B.SAY, L.WALRAS, et autres, les économistes libéraux contemporains (J.FREYSSINET 1998, Y.L'HORTHY 2006, D.COHEN 2006, L.BOLTANSKI et E.CHIAPELLO 1999,...) tentent d'expliquer que le tort d'une inadéquation et divergence entre une offre et une demande sur le marché de l'emploi trouve son explication dans les transformations et mutations que connaissent les modes et processus de production qui se basent, ces derniers temps, beaucoup plus sur des pratiques et méthodes impliquant plus des outils plus performants et innovateurs, qui ont même dépassé les débuts de la robotisation et l'automatisme, obligeant, de ce fait, les entreprises à modifier leurs besoins en ressources humaines et faire appel à des

compétences bien reconnues et valorisées, qui requièrent une certaine attention pécunière assez particulière.

Les dernières turbulences et perturbations enregistrées dans la plupart des économies avancées et libérales (Union Européenne, USA, Japon, et autres) ont apporté des justificatifs et preuves que la question du chômage ne peut se résoudre d'une manière aussi simple que l'on peut croire, du fait que certains économistes (G.STIGLER, E.PHELPS, M.PIORE, P.DOERINGER et autres) évoquent quelques facteurs qui ont influé sur cette situation, entre-autres, les imperfections du marché, la théorie de la recherche d'emploi et la non-conformité et l'inadéquation des qualifications et compétences requises, d'où l'urgence et la rapidité que l'on doit se pencher sur d'autres éléments et paramètres pour combler cela, notamment un capital humain approprié, une économie institutionnelle étoffée, une politique macroéconomique adaptée, et surtout une capacité et aptitude de réaction et affrontement contre des éventualités de chocs externes, grâce à une flexibilité bien étudiée et examinée par les décideurs économiques.

La conception libérale insiste plus sur le niveau des salaires pour contribuer dans la mise en place d'un marché de travail, partant du fait que ceux-ci intéressent fortement, d'une manière divergente et contrariée, l'offre et la demande, laissant le soin à l'Etat de créer les mécanismes les plus conformes et recommandés pour la mise en œuvre de sa politique de l'emploi, une manière de se solidariser pour combattre le fléau du chômage et la création d'une synergie entre les intérêts de l'Etat, des entreprises et des demandeurs d'emploi.

Selon une enquête menée<sup>9</sup> en 2008, il s'est avéré que parmi les thèmes qui ont été abordés et négociés par le syndicat, chefs d'entreprises et gouvernement, 48% concernaient les salaires et primes, 22% l'épargne salariale et 20% le temps du travail, dévoilant, ainsi, les pistes à examiner et creuser pour les décideurs économiques, d'inspiration et dogme libérale, d'autant plus que la grogne commence à gagner la mouvance et le monde du travail, nécessitant, de ce fait, des regards et des approches plus ancrées vers les conditions de travail et les nouvelles exigences du salariat, comme ce fut le cas du passage et transition du marché primaire (accord CDI,

---

<sup>9</sup> Enquête menée en 2008 par une agence française.

négociations agressives et houleuses syndicales, combats éternels contre le niveau des salaires et autres acquis sociaux) vers le marché secondaire (contrats CDD, travail précaire, salaires plus faibles et autres pertes d'avantages syndicaux).

Ainsi, une politique d'emploi, dans une logique de marché et inspiration libérale, suggère une entente entre les différents partenaires concernés, à savoir, l'Etat, les chefs d'entreprise, les syndicats et les demandeurs d'emploi, pour un accord qui ne lèse aucun, notamment l'Etat qui semble plus touché par le spectre du chômage et doit, dans ce cadre, accorder plus d'attention et intérêts à la réduction du nombre des demandeurs, par le biais d'une politique qui dévient, souvent, trop budgétivore et dépensière, comme c'est le cas avec les dépenses publiques pour l'emploi dans quelques Etats, comme La Grande- Bretagne avec 1,26% du PIB, La France 1,8%, L'Allemagne 2,5% et le Danemark avec 4,35%, partant du fait que l'affaire des chômeurs et autres sous-emplois revient de droit à l'Etat, selon les approches Keynésiennes, à travers une série de politiques et stratégies qui doivent impliquer, forcément, les autres partenaires cités.

Ce ci dit, C.ERHEL<sup>10</sup> confirme bien la multiplicité et la variabilité des outils, instruments et moyens pour une politique d'emploi plus ouverte et déterminée dans le sens d'une baisse de la précarité des emplois où leurs rareté, rappelant qu'il existe deux approches, une active qui consiste sur des mesures qui favorisent le retour à l'emploi, et une autre passive qui tente de régler la question du chômage et sous-emploi par des interventions financières directes de l'Etat comme les indemnités de chômage, aboutissant, dans son analyse, à une certaine amertume et désarroi pour la question d'emploi, considérant que d'autres paramètres peuvent contrarier et fausser les accords et ententes entre l'Etat et les entreprises, à l'exemple de variables externes et les niveaux de concurrence étrangère qui poussent vers des révisions d'embauche et recrutement, au grand dam des demandeurs et des cohortes de nouveaux arrivées sur le marché de travail.

En France, il faut retenir quelques mesures en faveur de la politique de l'emploi, entre-autres, les contrats d'avenir qui sont des contrats à durée déterminée destinés aux allocataires de « minima sociaux », et les contrats d'accompagnement qui sont aussi des contrats à durée déterminée mais

---

<sup>10</sup> C.ERHEL, « Politiques de l'emploi : Des outils multiples à l'efficacité limitée », Revue Alternatives Economiques, Hors série N°099, Décembre 2013.

destinés à favoriser et inciter les personnes à une formation professionnelle pour leur faciliter l'insertion dans le monde de travail, tout cela à travers une répartition des offres d'emploi entre le secteur marchand et non marchand.

En Allemagne, la loi Hartz<sup>11</sup> a bien instauré une politique rigoureuse et efficace en termes de stabilité du marché de l'emploi, en insistant sur le renforcement de la recherche d'emploi, l'incitation aux chômeurs d'accepter les emplois proposés, et la généralisation de la formation professionnelle, ceci par le biais d'une révision et réduction de la période d'indemnisation du chômage, la révision des départs à la retraite anticipée et une baisse des charges sociales patronales, ce qui explique la résistance de l'économie allemande face aux chocs externes affectant le monde du travail.

Enfin, la politique de l'emploi adoptée aux USA est bien différente de l'Union Européenne, du fait que les américains font une approche simultanée et parallèle entre l'emploi et la pauvreté, et de ce fait, cette politique tient compte de trois paramètres fondamentaux : Un cadre légal minimal et distinctif d'un Etat à un autre, une décentralisation parfaite dans la création d'emplois et la mise en place des programmes de formation, et une réduction de l'intervention des Etats dans la formulation et la désignation d'une stratégie propre pour la question de l'embauche et le recrutement.

Ces trois exemples nous éclairent et permettent de mieux comprendre la formulation et la mise en place d'une politique d'emploi dans un système économique libéral et marchand, qui même s'il n'exclut pas totalement l'Etat dans son intervention publique pour une meilleure régulation du marché de l'emploi, une manière d'intégrer l'approche Keynésienne dans le jeu, préfère une combinaison entre le secteur marchand et non marchand (entreprises, administrations, institutions et autres), pour une création d'emplois qui ne gênent pas les chefs d'entreprise dans leurs objectifs de profit et avantages concurrentiels, et aussi les potentiels demandeurs qui ne doivent pas sentir exclus du bien être économique et social.

---

<sup>11</sup> Loi Hartz est une loi fondée à travers une commission pour la modernisation du travail en 2002.



Il n'en demeure que toute politique instruite dans le sens d'une réduction du chômage et la reprise des offres s'est confrontée, de ce genre de système économique, à quelques incohérences, dysfonctionnements et complication, notamment lorsqu'il s'agit des dépenses publiques, connues sous le nom des politiques actives du marché de travail, comme le souligne V.SIMONNET<sup>12</sup> qui affirme que « Si globalement les ressources allouées aux mesures actives se sont accrues dans tous les pays de l'Union européenne entre le milieu des années 1980 et le milieu des années 1990 (à l'exception notable du Royaume-Uni), très peu entreprirent une véritable réorientation des dépenses publiques vers des mesures actives au détriment des formules passives de garantie de revenu ».

#### **4) Une politique de l'emploi dans une logique d'intervention étatique:**

La mise en place d'une politique d'emploi nécessite un compromis entre différents partenaires qui sont concernés et intéressés, du fait qu'un équilibre du marché de l'emploi et le travail semble bénéfique et avantageux pour tous ces acteurs, en premier lieu, l'Etat qui s'érige comme un véritable garant de la stabilité sociale d'un pays et qui dispose d'une certaine notoriété et consensus dans la préservation des acquis sociaux, sans offenser le privé qui demeure un acteur déterminant dans cette politique plutôt embarrassante et délicate.

Les approches Keynésiennes ont invoqué l'intervention de l'Etat dans la création des mécanismes appropriés pour l'emploi par le fait que ce dernier dispose des moyens et atouts assez suffisants et satisfaisants pour compléter ce processus de création d'emplois, à travers des dépenses publiques et des investissements publics capables de modifier la structure du marché de l'emploi, et surtout de corriger les éventuels dérapages et dysfonctionnements observés au niveau des marchés, comme cela est largement défendu par les libéraux qui ne jugent que par l'efficacité (présumée) de ces derniers pour toute question économique.

L'acceptation, graduelle et progressive, de ces approches par le courant libéral, explique bien que la politique de l'emploi exige et recommande que les institutions étatiques s'impliquent et interviennent sur cette question, d'autant plus que les approches libérales ont buté et heurté sur des entraves

---

<sup>12</sup> V.SIMONNET, « Evaluation des politiques actives du marché de travail », Revue Travail et Emploi, N°139, Juillet/Septembre 2014.

et distorsions des marchés économiques, particulièrement celui de l'emploi, du fait que ces approches ont, délibérément, attribué la résolution de la question du chômage aux seules entreprises et leurs capacités d'absorption des demandeurs, ce qui s'est, négativement, répercuté sur les autres agrégats macroéconomiques, comme ceux des prix, des revenus et des salaires et autres politiques économiques.

Selon S.E. SEGUIN, C.GILAIN et A.KIEFFER<sup>13</sup>, « l'intervention de l'Etat en matière d'emploi prend plusieurs formes, et l'observation révèle des modes d'articulation non triviaux aux sphères de l'économie et du social, voir des fonctionnements mettant en opposition des secteurs et formes d'intervention différents à l'intérieur de l'Etat », confirmant, de ce fait, l'idée que l'implication et contribution de l'Etat dans ce type de politique et marché répond, en fait, à une nécessité de placer l'ordre économique et social au dessus des intérêts particuliers et individuels, sans que cela ne remette en cause les efforts déployés par les entités économiques et administratives, mais juste une manière de bien délimiter les champs d'action et les frontières, partant du fait que si un problème tergiverse et traîne dans la longueur, les premières retombées et effets vont se sentir au niveau de la sphère étatique, mettant, ainsi, de grandes pressions et fardeaux sur les décideurs et responsables de l'Etat de mettre en œuvre, au plus vite, des actions et démarches pour atténuer, tant bien que mal, cette déflagration sociale et réussir dans cette confrontation que parfois cet Etat en est dissocié.

Une politique de l'emploi, dans ce type de régime et système, nécessite, certes, un financement adéquat et considérable de la part de l'Etat, en vue de concrétiser et tisser des liens professionnels avec les employeurs et les recruteurs, mais il est question plus de la manière de gérer ces sommes (les dépenses publiques) et leur répartition, par le biais de stratégies et clairvoyance dans cette démarche, étant donné que ces dernières représentent les contributions des citoyens qui peuvent réclamer l'usage de celles-ci et les résultats qui en découlent pour la question de création d'emplois.

---

<sup>13</sup> S.E.SEGUIN, C.GILAIN et A.KIEFFER, « Les interventions de l'Etat en matière d'emploi. L'exemple de la formation professionnelle en France et en République Fédérale d'Allemagne », Sociétés contemporaines, Volume 4, N°1, 1990.

Consultant un ouvrage sur cette thématique<sup>14</sup>, il s'avère que le débat sur la mise en application et en œuvre d'une politique de l'emploi demeure intense et haletant, du fait que les courants économiques invoquent bien une intervention de l'Etat, en tant qu'acteur et agent économique et aussi le principal bailleur de fonds pour la concrétisation des objectifs de placement et embauche, non seulement les primo, mais aussi ceux qui se sont exclus du monde de travail, où ceux qui trainent dans la recherche d'un emploi, tout en exigeant que les formes et natures de ces emplois demeurent, exclusivement, du ressort des entreprises et leurs propres exigences et conditions d'emploi, dans un souci de ne pas pénaliser ces dernières où leur faire supporter des fardeaux financiers supplémentaires.

Cette lecture nous pousse à citer un passage qui confirme bien que « Keynes ne croit pas à l'autorégulation de l'économie par les mécanismes naturels des lois de marché. L'Etat doit donc intervenir en tant qu'agent régulateur car le capitalisme livré à lui-même ne peut que conduire à des crises chroniques », principalement lorsqu'il s'agit de l'emploi (et non du travail), car dénicher un boulot et un emploi, pour les responsables publics, relève parfois de l'impossible et de délicat, tant que les conditions et le climat régnant ne favorisent telle initiative, comme ce fut le cas lors de la crise économique de 1929, où tout récemment la crise banco-financière de 2007.

Plusieurs travaux<sup>15</sup> convergent vers le fait qu'une intervention (et contribution) de l'Etat dans la stabilité (et non plus l'équilibre) du marché de l'emploi s'inscrit dans une démarche et processus, non pas seulement dans la réduction du taux de chômage (qui demeure bien une hantise et éternelle spectre pour les gouvernements), mais de réadapter et reformuler ce marché en fonction des turbulences et transformations internes et externes, par le biais d'une politique de flexibilité plus prononcée et affichée, une autre professionnelle plus appropriée et modernisée, et une autre basée plus sur un partenariat privé-public, loin des clichés classiques et stéréotypés sur leurs mésententes et conflits, du moment que l'échec d'une politique d'emploi signifie des lendemains houleux, déstabilisateurs et moins euphoriques pour les deux partenaires.

---

<sup>14</sup> Ouvrage intitulée : « Le rôle de l'Etat : Fondements et Réformes », par F.MAYNERIS et M.B.BEAUVALLET, Novembre 2012.

<sup>15</sup> Ces travaux concernent D.CARD 2014, C.ERHEL et T.KIRAT2015, P.OSTERMAN 2015, O.BLANCHARD 2009et bien d'autres qu'il est vivement conseillé de consulter.

Selon un écrit<sup>16</sup>, il est bien cité que, pour le cas français, « l'Etat et les régions s'accordent sur une nouvelle forme de partenariat concernant l'emploi », augurant, peut-être une nouvelle forme de coordination et synergie entre l'Etat, les employeurs, les syndicats et toutes autres organisations professionnelles.

### **5) Quelle politique d'emploi faut-il préconiser pour le cas algérien?**

Le débat sur la politique de l'emploi en Algérie s'inscrit dans le contexte d'ouverture et transition économique entamée et engagée depuis une vingtaine d'années, donnant lieu à une nécessité de reformulation et reconsidération d'une telle politique dans son nouveau cadre économique, et dans un esprit qui devrait être plus adapté et conforme aux principes d'une économie marchande, sous entendant un changement dans les pratiques et méthodes de recrutement, embauche et placements au niveau du marché de l'emploi.

Connaissant parfaitement les contours et natures de ce type de marché<sup>17</sup>, les décideurs économiques vont devoir réadapter les mécanismes de l'offre et la demande selon les disponibilités financières disponibles et effectives que le gouvernement tentera de fournir et mettre à la disposition des organismes et institutions ciblées et engagées dans cette optique, et inciter les chefs d'entreprise et les responsables administratifs à s'impliquer davantage dans la création d'un plus grand nombre de postes pour absorber le maximum des demandeurs d'emploi et contribuer dans l'atténuation du taux réel de chômage.

L'Etat algérien s'est, certes, inscrit dans la logique de promotion de l'emploi et créer les conditions favorables pour un marché de l'emploi qui soit compatible avec la nature de l'économie nationale (une économie purement et indiscutablement rentière et moins improductive si l'on réfère aux PTF<sup>18</sup>), à travers la mise en place d'un dispositif d'emploi créé par le ministère du travail (un dispositif qui demeure sous le feu de quelques réserves et critiques qu'on soulèvera dans d'autres occasions), et qui se

---

<sup>16</sup> Ecrit qu'on peut consulter sur le site de Localtis.info, du 3 Février 2016.

<sup>17</sup> Nous invitons les lecteurs à consulter le papier intitulé : « 50 ans d'indépendance : Quelle évolution de la situation du marché de travail en Algérie ? », par M.LASSASSI et N.E.HAMMOUDA, les cahiers de CREAD N°100, 2012.

<sup>18</sup> PTF=Productivité Totale des Facteurs

forme de plusieurs programmes, à l'instar du PEJ<sup>19</sup>, l'ADS<sup>20</sup> et les fameux ANSEJ<sup>21</sup>, CNAC<sup>22</sup>, et l'ANEM<sup>23</sup> dans un souci, qui nous semble plus lié à la sauvegarde et maintien d'une paix sociale, et pour se donner plus de temps et marges de manœuvre au gouvernement de trouver et tracer d'autres stratégies pour cette question de l'emploi.

Ainsi, dans une économie qui se veut plus concurrentielle et compétitive, la politique de l'emploi nécessite, forcément, un autre regard et approche concernant ce dispositif et la relation entre employeurs et employés, partant du fait que la priorité et primauté sont accordées à la création d'emplois, particulièrement des élites jeunes et féminisées, vu le grand écart entre la demande effective recensée au niveau du marché et les capacités réelles des pourvoyeurs d'emploi, que ce soit publique (la fonction publique et autres administrations où le secteur privé marchand où non).

Se projetant sur la création de près de trois millions d'emplois au cours des prochaines années, et dotant cette démarche d'une enveloppe financière estimée à près de cinq milliards \$, l'Etat consolide bien sa position en faveur de création de plus d'emplois pour plus de demandeurs, mais notre appréhension réside dans le fait le nombre d'emplois créés demeure trop précaire, vulnérable et ne reflète pas réellement la stabilité du marché qui peut à tout moment s'écrouler ou subir des dysfonctionnements et distorsions, sachant que le contexte actuel (les prix du pétrole ont subi une perte de près de 70% depuis mi 2014 suivie d'une autre partie financière estimée à près de 35 milliards \$) ne plaide guère pour une soutenabilité de financement de cette politique.

Dans ce contexte, et selon un rapport sur cette question<sup>24</sup>, il est noté que « l'on constate que l'élément central autour duquel s'articulent les politiques de l'emploi en Algérie est la mise en œuvre de PAMT<sup>25</sup> par diverses agences publiques, chacune s'étant vu attribuer des programmes différents et bénéficiant de ressources substantielles» et aussi que « l'accent

---

<sup>19</sup> PEJ=Programme d'Emploi des Jeunes

<sup>20</sup> ADS=Agence de Développement Social

<sup>21</sup> ANSEJ=Agence Nationale de Soutien et Emploi des Jeunes

<sup>22</sup> CNAC=Caisse Nationale d'Assurance Chômage

<sup>23</sup> ANEM=Agence Nationale d'Emploi

<sup>24</sup> Rapport de la Fondation Européenne de la Formation (ETF) sur la politique algérienne de l'emploi, Juillet 2013.

<sup>25</sup> PAMT=Programmes Actifs du Marché de Travail

est mis essentiellement sur les PAMT et nettement moins sur les politiques de création d'emplois, sur le système d'études et sur la sécurité sociale», constat qu'on partage et confirme, du moment que les emplois créés demeurent totalement fictifs et seulement enregistrés et recensés pour le besoin des organismes et agences, à l'instar de l'ONS, ministères et organismes internationaux.

Ainsi, la politique d'emploi, pour le cas algérien, requiert et exige une profonde restructuration et reformulation si l'on veut attaquer, concrètement et courageusement, l'insuffisance des emplois, leurs précarités et fragilités et surtout assurer et garantir une soutenabilité et durabilité du financement, en dépit de quelques bouleversements et perturbations observés, à travers quelques mesures comme suit :

1. Une nécessité de rapprochement entre les centres de formation (universités, centres de formation, instituts, écoles et autres).

2. Une urgence de remettre sur rail l'adéquation formation-emploi, insistant plus sur la nature des emplois à créer et celle des formations appliquées et engagées dans les centres de formation.

3. Une réadaptation du cadre législatif et réglementaire.

4. Des approches plus incitatives et stimulatrices envers les PME et PMI, à travers d'autres mesures touchant la fiscalité, les avantages bancaires, les exonérations douanières, les facilités administratives, la mise en place d'un climat des affaires plus approprié, et surtout la consolidation et renforcement d'une confiance pour les chefs d'entreprise).

5. Implication d'autres sources de financement de la question de l'emploi (financement privé) pour se prémunir contre les éventuels problèmes financiers de l'Etat.

6. Un réexamen du secteur informel de l'emploi.

7. Une implication, plus poussée et affichée, des agences créées dans le cadre du dispositif (à travers des accompagnements et des suivis) pour éviter un grand nombre de déperditions d'emplois.

8. Une insistance sur une stratégie basée plus sur des investissements publics dirigés et orientés plus vers des projets créatifs d'emplois, évitant de retomber sur les erreurs antérieurs et misant plus sur des critères et normes internationales pour les questions relatives au recrutement et placement.

En plus de cela, le rapport cité propose quelques recommandations telles que « l'établissement d'un observatoire national pour l'emploi et la formation, la réalisation des études et enquêtes sur l'emploi des femmes, des jeunes, des enfants, emplois informels, la mise en conformité des statistiques et données réelles sur le marché de l'emploi (notamment les flux d'entrée et sortie), et la révision progressive des dispositifs créés dans le sens d'un soulagement des nombreuses cohortes au niveau du marché de l'emploi.

La nouvelle configuration économique nationale et internationale exige que la création d'emplois et l'assurance des placements et embauches au niveau des entités économiques ne doit pas tenir compte uniquement des facteurs et variables connus, à savoir le taux démographique, les secteurs d'activité économique pourvoyeurs d'emplois, les strates de la population, mais bien de reconsidérer la nature des emplois à pourvoir et placer avec des nouvelles données du monde économique, à savoir, **le niveau de la formation, les capacités techniques et financières pour l'absorption des demandeurs, la nature du cadre et climat régnant, les paramètres macroéconomiques, les effets des nouvelles technologies, les directives et recommandations des institutions internationales**, ce qui semble constituer un véritable chantier pour les décideurs économiques en Algérie.

Il est clair que les mesures adoptées par le gouvernement, même si elles sont empreintes de bonne volonté et disponibilité, n'ont pas réglé la problématique du chômage, même si on se félicite de la baisse du taux au cours de la dernière décennie, car les interventions financières lourdes de l'Etat ont caractérisé une grande partie de la création d'emplois, alors que la logique économique veut que cette création émane des entreprises et des entités économiques sans cette intervention, dans une vision plus large et durable possible.

A notre sens, la salarisation de l'emploi est indispensable et forte recommandée pour le cas algérien, dans cette phase de transition et mutation avec les rouages de l'économie libérale et marchande et aussi compte tenu de la nature de son économie, une économie qui a besoin de sa main d'œuvre et ses facteurs de production, pour dynamiser la productivité de ces derniers et créer une plateforme d'une économie compétitive et performante.

Dans une note sur ce sujet<sup>26</sup>, il est beaucoup question de la vulnérabilité et une certaine navigation à vue dans cette question de l'emploi, particulièrement en présence de l'emploi informel, d'où la nécessité, pour l'Etat, de mettre en place une politique qui soit convergente, efficiente et configurée selon la stratégie nationale globale du développement économique.

### **Esquive de synthèse:**

Le constat établi dans plusieurs pays sur la question de l'emploi nous révèle que celui-ci demeure un sujet brûlant et palpitant, du moment que rare les nations qui ont su maintenir un taux de chômage dans des fourchettes raisonnables et acceptables, confirmant, ainsi, que les politiques élaborées et planifiées ont du mal à trouver le remède adéquat et approprié pour endiguer et atténuer, un tant soit peu, cette problématique, notamment dans un contexte économique et financier international qui n'aide pas tellement dans cette démarche.

Dans le cas algérien, les tentatives de mise en place d'une politique d'emploi ont dévoilé les louables initiatives des décideurs économiques, par le biais d'une panoplie de lois et d'ordonnances, afin de faciliter les implications des principaux acteurs, à savoir les entreprises économiques (publiques et privées), les administrations, et la fonction public, mais cela semble trainer, tergiverser et parfois même échouer dans certains objectifs, nonobstant le niveau des emplois créés dans le cadre du dispositif mis en place au cours des dernières années

Inutile de revenir, encore une fois, aux précédentes tentatives d'explication sur les aboutissants des expériences sur la mise en place de ce type de politique, mais il sera plus judicieux et intéressant de savoir et comprendre toute cette difficulté et délicatesse qui nous anime et nous inquiète sur cette thématique, du fait que si effectivement le secteur privé se taille une part non négligeable dans le recrutement, le placement et l'embauche d'une grande partie des demandeurs (une part estimée à près de 60%), ces emplois sont de nature précaire et instables, et de même pour le secteur public, notamment la fonction publique, l'Etat exerce une position

---

<sup>26</sup> Note répertoriée dans le quotidien « le Tribune » du 3 Mai 2013, intitulée : « Algérie : Création d'emplois : Quelle politique adoptée ».



de bailleur de fonds et assure, convenablement il faut bien l'avouer, le financement des dispositifs établis (dans le cadre des PAMT).

De ce fait, notre inquiétude est justifiée par la nature de cette économie, intégralement financée par les revenus provenant des recettes pétrolières, mais uniquement dans les moments d'embellie financière, alors qu'en sera-t-il lors des moments de baisse des prix au niveau des marchés internationaux, comme c'est le cas actuellement avec un déclin de ces prix ?

Le défi semble compliqué et délicat pour les décideurs économiques, notamment la réalisation des trois millions d'emplois au cours des prochaines années (dans le cadre des programmes quinquennaux lancés), alors que les recettes invoquées peinent à finaliser le financement de certains projets économiques de grande envergure (on parle même du gel d'un certain nombre de ceux-ci), ce qui peut apporter un coup à cette opération de recrutement et création d'un plus grand nombre d'emplois.

La grogne semble gagner du terrain au niveau des jeunes demandeurs d'emploi et les perspectives n'incitent guère à l'optimisme et l'assurance, nécessitant, de ce fait, une approche plus transparente, objective et clairvoyante de la part de l'Etat, dans son souci de maintien d'une paix sociale et économique

### **Références bibliographiques:**

1) C.ERHEL, « Politiques de l'emploi : Des outils multiples à l'efficacité limitée », Revue Alternatives Economiques, Hors- série, N°009, Décembre 2013.

2) F.MAYNERIS et M.B.BEAUVALLET, « Le rôle de l'Etat : Fondements et réformes », Ouvrage édité en 2012.

3) M.S.MUSETTE, « Le marché de travail en Algérie : Une vision nouvelle », FCE, Journées de l'Entreprise Algérienne, Emploi, Formation et Employabilité, Revue CREAD, 2013.

4) M.LASSASSI et N.E.HAMMOUDA, « Le fonctionnement du marché de travail en Algérie, population active et emplois occupés », Revue Régions et Développement, N°35, 2012.

5) M.LASSASSI et N.E.HAMMOUDA, « 50 ans d'indépendance : Quelle évaluation de la situation du marché de travail en Algérie », Cahiers de CREAD, N°100, 2012.

6) S.E.SEGUIN, C.GILLIAN et A.KEFFER, « Les intervention de l'Etat en matière d'emploi : Exemple de la formation professionnelle en France et l'Allemagne », Sociétés contemporaines, Volume 4, N°1, 1990.

7) V.SIMONNET, « Evaluation des politiques actives du marché de travail », revue Travail et Emploi, N°139, Juillet/Septembre, 2014.

8) Document du FMI, intitulé : « Algérie : Questions choisies », N°12/22, Février 2012.

9) Etude du BIT intitulée : « Marché de travail et emploi en Algérie », par N.E.HAMMOUDA et M.A.ISLI, Alger, Octobre 2003.

10) Rapport de l'ONS, Emploi et chômage, Avril 2014.